



## SUD-SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne  
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRÉ Code courrier : PSX 45

Email : [sud.loirecentre@free.fr](mailto:sud.loirecentre@free.fr) Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com) Facebook : Sud BPCE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Orléans, le 29 Mai 2020

## Comité Social et Économique du 27 Mai 2020

### SUD-Solidaires exige des mesures de « *distanciation commerciale* » et la révision immédiate des objectifs !

Après 6 semaines de confinement et d'une épidémie mondiale toujours bien loin d'être terminée, les effets du Covid-19 sur l'économie française et mondiale se font sentir dans beaucoup de domaines d'activité économique. Celle de la France serait réduite au minimum d'un tiers dans les mois en cours. Dans ces conditions, Il est impossible de réaliser les objectifs commerciaux : nous demandons que la direction l'acte et le dise une fois pour toutes à tous les salariés.

En effet, lors de nos réunions téléphoniques hebdomadaires, la présidente du directoire a exposé par deux fois la position qu'avait l'entreprise au plus haut niveau vis-à-vis des attentes de résultat. Elle s'est montrée très claire sur l'impossibilité de réaliser l'ensemble des objectifs, et sur l'attitude souple et de bon sens qu'il convenait d'adopter sur le plan commercial dans une période aussi perturbée.

Légitimement, les salariés et vos élus SUD exigent la baisse des objectifs commerciaux et la révision des critères de la Part Variable compte tenu du contexte.

#### Mesure Préventive : Distanciation Commerciale

Tu portes ton masque à l'envers ?



Lors des deux derniers CSE et d'une réunion avec la Présidente, SUD a demandé l'arrêt du suivi commercial individuel effectué par les DG. La situation est déjà suffisamment anxiogène ; dans la mesure où les objectifs commerciaux sont hors d'atteinte, il est inutile et contreproductif que certains encadrants de l'entreprise viennent ajouter une pression supplémentaire sur les salariés.

**« Le suivi d'activité est l'un des trois piliers du travail managérial, mais qu'il doit être réalisé dans le respect des règles établies par l'entreprise. Or, ces dernières ne prévoient pas un suivi commercial individuel avec des remontées quotidiennes, bien au contraire. Une telle pratique est déviante et elle ne devrait donc plus avoir cours. »**

Ce n'est pas SUD-Solidaires qui le dit mais **Madame Paquet** (propos figurant dans le projet de PV du CSE du 30 avril 2020).

**Déviante : déf. Fait de s'écarter des règles communes, des normes sociales admises.**

Des salariés nous ont remonté - preuves à l'appui - que certains DG s'écarterent de la règle commune définie par la direction : cette situation de management en dehors des clous et en transgression du règlement intérieur de l'entreprise ne saurait perdurer sans exposer les fautifs aux sanctions prévues par ce dernier.

Décidée à y mettre fin, la direction nous a demandé le nom de tous les « *managers déviants* » (selon ses propres termes) afin que cessent immédiatement ces pratiques inadmissibles.

Contactez-nous pour que nous puissions le faire de manière parfaitement anonyme directement auprès de la présidente.

### Redéfinir les priorités

Pour le redémarrage, l'heure n'est pas à la reprise du monde d'hier avec sa ruée pulsionnelle vers des ventes qui n'ont plus aucun sens tandis que la perte d'emploi et la précarité menacent nombre de nos clients.

Les salariés refusent d'être aveuglés par les mirages de la part variable et mis sous pression à coups d'entretiens individuels quotidiens. Ils veulent se retrouver tous sur le pont pour rendre à nos clients le meilleur service possible, dans leur intérêt et avec une vue à long terme.

## Le CSE s'est également prononcé sur 4 projets de réorganisation présentés par la direction

La Direction continue à transformer les organisations, redistribuer les tâches, redécouper les périmètres d'activités, réorienter les compétences des salariés et repenser les organigrammes. Dès lors que deux de ces projets prévoient d'améliorer les conditions de travail des salariés sans réduction d'effectifs, nous donnons un avis favorable au :

- Projet d'évolution d'organisation du Marché des Professionnels,
- Projet d'évolution d'organisation du Pôle BDR,

Quant aux 2 autres, le CSE a remis un avis défavorable :

- Projet d'évolution d'organisation du Département Placements et Assistance Bancaire dans le cadre du projet « Transmission-Successions »,
- Projet d'évolution d'organisation de la Direction Gestion Privée Prescription et Immobilier Patrimonial.

## Synthèse des résultats financiers prévisionnels au 31/03/2020

Données IFRS en milliers d'Euros	Réalisé mars 2020	Budget saison 2020	Ecart réalisé-budget	Réalisé mars 2019	Evolution
PNB	73 422	70 986	2 436	72 027	1 395
dont MNI	38 855	36 741	2 114	36 856	1 999
PNB hors provision EL et dividendes	74 330	70 986	3 344	70 801	3 529
Frais de gestion	-54 892	-56 793	1 900	-55 028	135
RBE	18 529	14 193	4 336	16 999	1 530
Coefficient d'exploitation	74,8%	80,0%	-5,2 pts	76,4%	-1,6 pts
Coût du risque	-3 285	-5 250	1 965	-4 155	871
Gains ou pertes sur autres actifs	106	-100	206	82	23
Résultat avant Impôt	15 350	8 843	6 507	12 926	2 424
IS	-5 087	-3 785	-1 302	-5 514	427
Résultat net	10 263	5 058	5 205	7 412	2 851

Comme vous pouvez le constater, les résultats financiers à fin mars sont bons. Vos élus SUD seront très vigilants quant aux résultats du 2<sup>nd</sup> trimestre, c'est votre intérêt qui est en jeu.

## Projet de reprise d'activité en présentiel des sites administratifs

La direction doit organiser la reprise d'activités progressive en présentiel sur les sites administratifs tout en continuant à assurer la sécurité des salariés.

Nous avons déjà eu l'occasion d'écrire que les dispositions prises pour les salariés du réseau commercial allaient dans le bon sens, d'ailleurs un avis favorable unanime avait été remis lors du dernier CSE.

SUD ne le répètera jamais assez. L'employeur a une obligation de résultat en ce qui concerne la protection de la santé de ses salariés. Les mesures liées au COVID-19 à la CELC sont-elles suffisantes ? La réponse des médecins du travail est positive.

Le CSE doit remettre un avis sur ce projet le 4 juin prochain, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou mail pour nous communiquer vos remarques générales ou individuelles.

**Vos représentants SUD-Solidaires :** Tristan GUERIN - Cécile GAMBERT - Damien PINSAULT - Isabelle LEFEBVRE - Daniel MIHALYI - Florine BERHOUET - Laurent PERRAULT - Corinne RIGUIDEL - Flore GERMAIN - Maryline BALLANGER - Alain QUESNE

Retrouvez toutes nos expressions via l'intranet : [Mon Entreprise / Site des Organisations Syndicales / SUD-Solidaires](#)